

JRI biogaz méthanisation - 2-4 octobre 2018 - Rennes (35)

IRSTEA nous accueillera dans l'Espace Georges Brand de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Informations pratiques

Patricia COTTURA - ATEE - Tél. 01 46 56 35 41 - p.cottura@atee.fr

Date limite d'inscription impérative le 24 septembre 2018 (Inscription préalable obligatoire)

Lieu des conférences :

Espace Conférence Georges Brand - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - 2 Cours des Alliés - Rennes
Restauration à l'hôtel Mercure centre gare

Les modalités d'accueil sont accessibles sur la page dédiée aux JRI sur le site www.atee.fr

Hébergement : l'hôtel Mercure centre gare propose un tarif meeting (voir fiche sur le site www.atee.fr)

Modalités d'inscription

Le montant de l'inscription intègre les droits d'inscription, le(s) déjeuner(s) et pauses, les diners des 2 et 3 octobre, et l'accès au téléchargement des présentations visuelles au format .pdf. Si vous ne participez pas aux diners prévus pour tous, aucune réduction ne sera possible.

1-L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription rempli et signé, **accompagné du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de l'ATEE.**

2-Les administrations ou entreprises qui ne peuvent pas régler d'avance par chèque, ou uniquement sur présentation d'une facture, doivent **obligatoirement joindre au bulletin d'inscription une lettre ou bon de commande dûment rempli et signé par l'autorité compétente.**

3-Dès réception de votre règlement ou bon de commande, nous vous adresserons une confirmation accompagnée des modalités d'accueil. La facture acquittée sera adressée à vos services comptables dans un délai de 30 jours.

4-Formulées par écrit, les annulations effectuées avant le 24 septembre donnent lieu à un remboursement intégral. Au-delà, ou en cas d'absence, la totalité de l'inscription est due. Les remplacements sont acceptés, merci de nous prévenir par écrit.

Une attestation de participation vous sera délivrée sur demande.

**Bulletin d'inscription à retourner avec votre chèque de règlement, établi à l'ordre de ATEE à :
ATEE - Patricia Cottura - 47 avenue Laplace - 94117 ARCUEIL CEDEX**

Nom, Prénom

Société, organisme

Adresse

Code Postal

Ville

Tél.

Fax

Email

- Je m'inscris aux 3 journées JRI biogaz méthanisation 2018, je joins un chèque de 504€ TTC (420€ HT - TVA 20% 84€)
- je m'inscris à la journée et je choisis la (les) journée(s) suivante(s) :
 - Journée du 2 octobre, je joins un chèque de 264 euros (220€ HT - 44€ TVA 20%)
 - Journée du 3 octobre, je joins un chèque de 264 euros (220€ HT - 44€ TVA 20%)
 - Journée du 4 octobre, je joins un chèque de 264 euros (220€ HT - 44€ TVA 20%)
- Je participerai au cocktail dînatoire du 2 octobre 2018
- Je participerai à l'Atelier Galettes et Crêpes du 3 octobre 2018

Tarif agriculteurs : nous consulter

Si l'adresse de la facture acquittée est différente des coordonnées ci-dessus, merci de bien vouloir le préciser.